





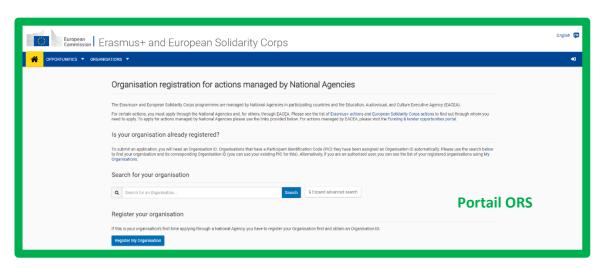
Erasmus+ et Corps européen de solidarité 2020 : du code PIC à l'Organisation ID (OID)

A partir du 22 octobre 2019, la Commission européenne remplace les codes PIC par l'Organisation ID (OID). Ce changement s'applique à tout organisme ayant mené ou étant porteur de projet dans le cadre des actions décentralisées des programmes Erasmus+ ou Corps européen de solidarité gérées par les Agences Nationales. Le code OID (Organisation ID) devra donc être utilisé dans tous les futurs dépôts de candidatures Erasmus+ ou Corps Européen de Solidarité. Ceci exclut l'action du Label de Qualité du Corps Européen de Solidarité (ESC52) qui utilisera toujours le code PIC, obtenu à partir du Portail des organismes participants (URF/PDM), désormais maintenant SEDIA Funding & Tenders portal.

Les organismes souhaitant participer aux actions décentralisées et centralisées des programmes Erasmus+ et du Corps Européen de Solidarité doivent utiliser les deux systèmes et disposeront des deux identifiants distincts et uniques : PIC et OID.

Code PIC, ex.: 923450000

Concrètement:



Organisation ID, ex.: E10000773





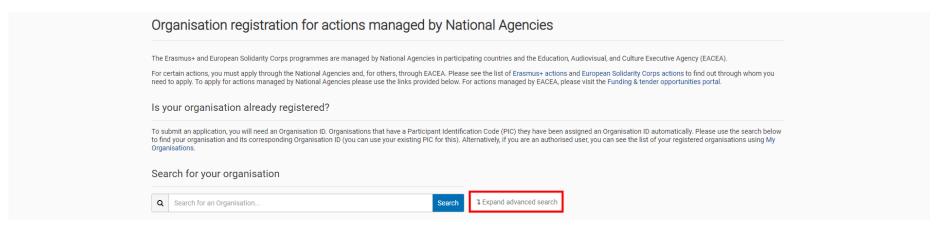


J'ai un code PIC, que va-t-il se passer?

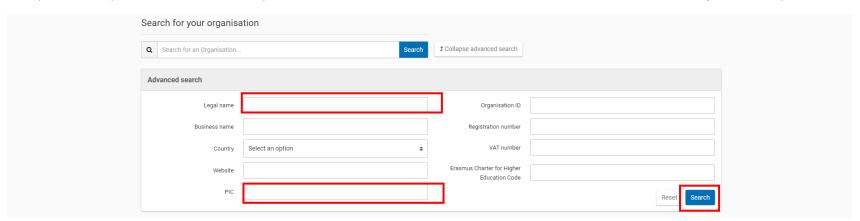
Le 22 octobre 2019, la Commission européenne génère automatiquement un Organisation ID (OID) sur la Plateforme ORS pour tout organisme ayant un PIC. Vous ne devez rien faire! Attention: aucune notification ne sera envoyée aux organismes une fois que le passage sera effectué.

Comment puis-je connaitre mon OID?

- 1. Rendez vous sur la plateforme ORS via le lien suivant : https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registration.
- 2. Connectez-vous à l'ORS via le même compte EU Login que vous utilisiez pour accéder au portail URF.



3. Cliquez sur « Expand advanced search » puis lancez la recherche en encodant votre code PIC ou le nom de votre organisme. Cliquez sur Search.



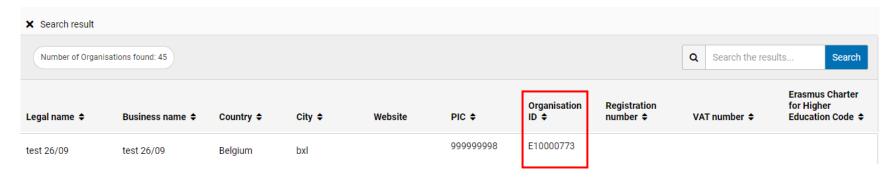






Comment reconnaitre mon OID?

Un OID commence toujours par la lettre E, suivie de 8 chiffres, ex. :



Je connais mon OID : où et comment dois-je l'utiliser?

L'OID remplace le PIC. Ainsi, il doit être utilisé lors des actions suivantes :

- Candidatures 2020 : seul l'OID sera demandé pour l'identification des organismes impliqués dans le projet, candidat et partenaires.
- Mobility Tool+ : les procédures s'appliquant actuellement au PIC seront valables pour l'OID.
- Modification des données de l'organisme : tout changement qui concerne les données de votre organisme doit maintenant se faire dans l'ORS et plus dans URF, y compris en cas d'avenant ex. : changement d'adresse légale, changement de représentant légal, etc.

Je connais mon OID : comment connaitre celui de mes partenaires ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- 1. Utilisez l'OID qui s'affichera automatiquement pour ces partenaires sur le Mobility Tool+;
- 2. Demandez l'OID aux partenaires ;
- 3. Recherchez l'OID des partenaires sur le portail ORS, comme montré dans ce guide.

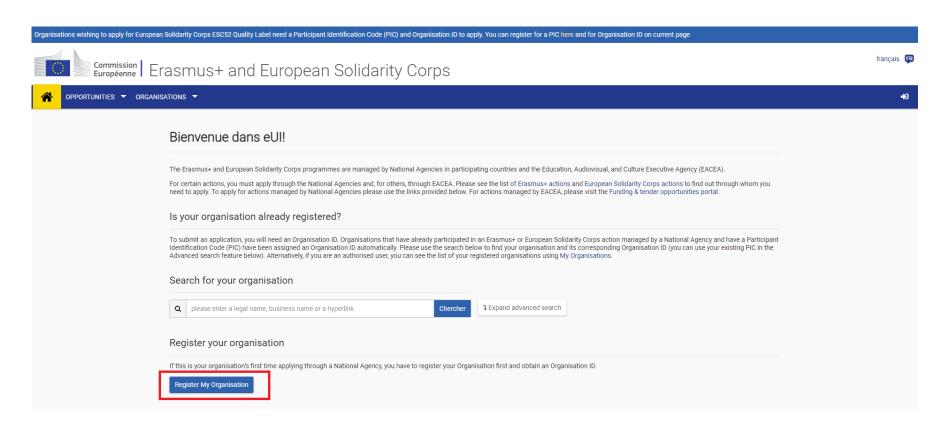






Je suis une nouvelle organisation, comment faire pour créer un OID ?

1. Rendez vous sur la plateforme ORS et cliquez sur l'onglet « Register my organisation » accessible sur la page d'accueil de la plateforme ORS :

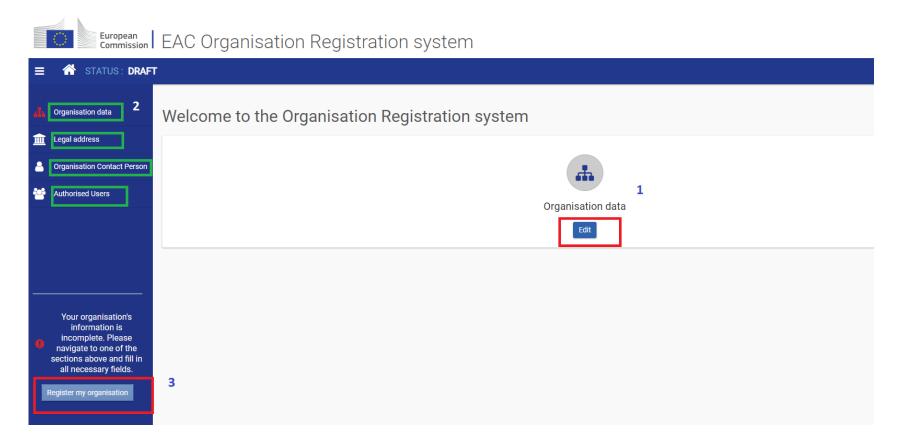








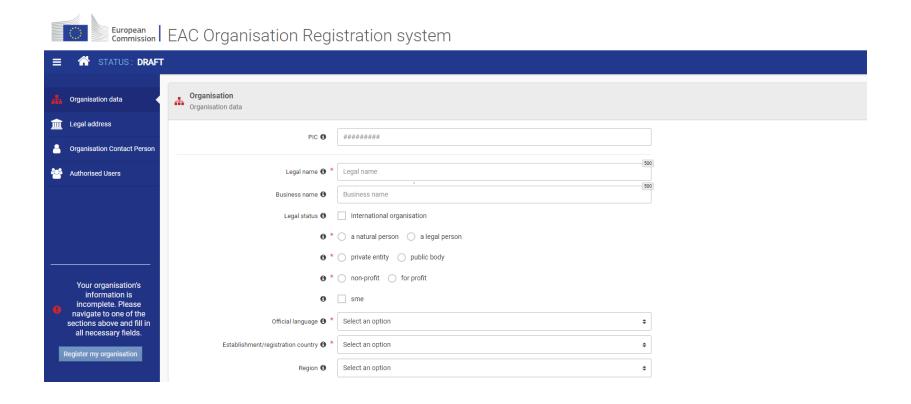
2. Cliquez sur « *Edit* » et complétez tous les champs indiqués sur le bord latéral gauche (en vert ci-dessous) (tous les champs marqués d'un astérisque rouge sont obligatoires). Une fois tous les champs dûment complétés, **terminez en cliquant sur «** *Register my organisation* **» en bas à gauche de l'écran :**











- 3. La plateforme ORS enverra un courrier électronique de notification à la personne qui a enregistré l'organisme et à toutes les personnes désignées comme autorisées. Cette notification comprendra le code OID mais également des informations supplémentaires et des liens utiles.
- 4. Une fois votre organisme enregistré, vous pourrez ajouter les documents nécessaires à l'Agence Nationale pour valider votre organisme. Vous trouverez des informations sur les documents à télécharger dans les guides des programmes Erasmus+ et Corps Européen de Solidarité. Pour télécharger ces documents, il suffira de cliquer sur « *My organisations* » en haut de la page d'accueil puis sur « *Add document* » sans oublier de cliquer sur « *Register my organisation* » en bas à gauche de l'écran une fois les documents téléchargés afin de les sauvegarder (voir image ci-dessous).







